



## DOUBS

«Ceux qui vivent sont ceux qui luttent. »  
Victor Hugo

**Secrétaire départemental et PERMANENT** : François CHATEAU  
DRFIP – 63 QUAI VIEIL PICARD 25000 BESANCON TEL : 03 81 25 21 61  
**Secrétaire départemental adjointe** : Sylvie BOUVEROT – SIE MONTBELIARD OUEST  
**Secrétaire départemental adjoint** : Alain FAIVRE – DRFIP QVP – Produits Divers  
**Secrétaire départemental adjoint** : Patrick RAVACHE – SIP BESANCON – OUEST  
**Trésorier** : Pascal Louis Tisserand – SIP BESANCON EST – TEL : 03 81 65 39 16

[fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE LOCAL : <http://www.fo-dgfp-sd.fr/025/>

Besançon, le 13 février 2013

### Compte rendu du CTL du 7 février 2013

Un Comité Technique Local s'est déroulé le **jeudi 7 février 2013** à la DRFIP de Besançon. Après quelques incertitudes quant à leur participation, motivée par le point particulier sur le dossier de Montbéliard, les organisations syndicales ont unanimement décidé de siéger au CTL, mais de ne pas donner d'avis sur ce point spécifique.

- 1) **Approbation du PV de CTL du 30 Nov 2012** Sans commentaires particuliers
- 2) **Présentation du règlement intérieur du CTL du Doubs**

Nouvelle mouture du règlement intérieur présenté au plan national, qui n'a d'ailleurs pas été approuvé par FO Dgfp à ce niveau.

Mr Couderc détaille les principales modalités prévues par les textes et notamment la note 2012/11/5037 du 4 déc 2012.

Il faut retenir un plus grand formalisme pour la convocation des membres titulaires et suppléants. Les élus FO Dgfp se sont positionnés pour un fonctionnement le plus souple possible, afin de prendre en compte les différentes situations pouvant survenir.

**Modification dans le protocole de signatures des PV de CTL:**

Les PV devront être dorénavant transmis dans le délai d'un mois, signé en 1<sup>ere</sup> main par le Président du CTL, puis par les secrétaires administratifs et syndicaux.

**Les PV de CTL n'ont pas vocation à être transmis à d'autres personnes que les membres du CTL. Ils sont confidentiels, ne peuvent être diffusés sur internet ou diffusés aux chefs de services, ou aux autres représentants des personnels non autorisés.**

**Un relevé de décision pourra cependant être communiqué aux personnels via le site internet.**

**De même les O.S pourront faire un compte rendu du CTL à l'attention des personnels.**

Les organisations syndicales du Doubs n'avaient aucune possibilité de modifier ce règlement intérieur. Les commentaires étant cependant très détaillés, **FO et la CGT ont pris acte et voté pour, Solidaires contre.**

### **- 3) Dates des ponts naturels 2013**

Les vendredis **10 mai et 16 aout** ont été actés comme ponts naturels 2013

### **- 4) Bilan du DUERP 2011 ( présentation de Mr Donier)**

Mr Donier nous dresse le bilan des actions réalisées en 2012. L'amélioration des conditions de travail s'apprécie pour 65 % des demandes, 59 % pour les risques individuels, 46 % pour les risques majeurs, 67% pour les risques liés aux outils et dispositifs, et les risques particuliers pour 44%.

Si nous prenons acte des différentes actions menées et de l'excellent travail effectué par notre assistante de prévention, **une divergence subsiste néanmoins entre les syndicats et la direction**, sur le taux de réalisation global affiché à 73 % des demandes. Taux qui ne semblent pas correspondre dans son calcul à la réalité. Erreur de calcul ou de formule, des précisions sont attendues prochainement.

On ne peut que déplorer la **très forte proportion des risques psycho-sociaux ( RPS) qui s'établit à 31 % des demandes figurant dans le DUERP.**

**Notre syndicat dénonce comme facteur essentiel la politique actuelle de l'emploi qui a des conséquences catastrophiques à la DGFIP et la course aux statistiques qui aggravent les conditions de travail et sont grands facteurs de stress.**

### **- 5) Audit sur la sécurité des postes ( Mr Donier)**

Mr Donier nous commente le bilan intermédiaire de l'audit de sécurité des postes.

Enfin pourrait on dire !!!

Après des mois d'attente, nous pouvons enfin avoir **une vision partielle d'un état des lieux qui laisse à désirer dans bons nombres de postes comptables. Les défauts sont encore nombreux** : caméras défectueuses, portes non sécurisées, etc ....

Différentes actions seront engagées en 2013 par la DRFIP pour remédier à cette situation, abondées éventuellement par les crédits CHS CT.

**FO – DGFIP rappelle que les agents doivent faire remonter tous les problèmes relatifs à la sécurité des personnels.** Des fiches sont prévues pour cela dans chaque poste. Il convient également d'en informer en parallèle le CHS CT qui est compétent sur le sujet.

**FO-DGFIP demande d'ailleurs à ce que le dossier complet de l'audit des postes soit reversé et à nouveau présenté à l'occasion d'un prochain CHS CT.**

### **6 ) Dossier Montbéliard**

Mr Chantereau nous dresse un point d'étape du Dossier Montbéliard.

La **ténacité de FO DGFIP**, associée aux autres O.S et aux personnels concernés semblent avoir porté ses fruits , Mr Chantereau nous confirmant le **déblocage de fonds conséquents ( 310000 € sur 2 ans ) nécessaires au désamiantage total du site Brossolette.**

Excellente nouvelle pour tous les personnels qui étaient dans l'inquiétude et dans l'attente de cette décision. **FO-DGFIP qui suit depuis le début avec grande attention le dossier Montbéliard reste mobilisé sur ce dossier qui sera long et difficile.**

Nos représentants au CHS CT ( Patrick Ravache et François Château) **vont à travers cette instance exercer pleinement leurs prérogatives de contrôle et de suivi, notamment à travers les comités de suivis qui accompagnent la démarche ergonomique ( COSUI).**

Le dossier Montbéliard **sera examiné au cours de chaque CHS CT 2013 et** une délégation du CHS CT se rendra d'ailleurs sur site **le lundi 27 mai 2013.**

**Les personnels ne doivent pas hésiter à nous contacter au moindre problème constaté.**

## **- 7) Questions diverses**

**Trésorerie des EHD** : La Direction s'est à nouveau rendu sur place pour rencontrer les agents et faire part aux chefs de service des attentes fortes qui leur sont imposées. FO DGFIP suivra ce dossier de très près, que ce soit sur les points des contraintes en personnel, techniques et relationnelles dans ce service.

**Restauration sur Besançon** : Cela fait **des semaines que FO DGFIP alerte la Direction sur les problèmes de restauration engendrés par la fermeture du CIB**. De gros dysfonctionnements ont été constatés et dénoncés dans la distribution des cartes d'accès au restaurant de la CCI.

Des interrogations **ont également été portées par FO DGFIP** à l'attention du Préfet du Doubs au cours des réunions régulières du SRIAS qui ont eu lieu au cours de l'année 2012. Une solution pérenne de restauration collective doit être rapidement trouvée pour l'ensemble des fonctionnaires de Besançon et principalement du centre ville sachant que nous assisterons en fin d'année à la fermeture du restaurant administratif du rectorat.

**Mouvement des inspecteurs** : Un seul mouvement de mutation cette année pour les inspecteurs de la DGFIP, au 1er septembre 2013. Avec pour la 1ere fois, l'application du critère des RAN.

Chaque inspecteur du Doubs a reçu une notification individuelle lui précisant son affectation actuelle, et cela afin de vérifier les situations.

### **Contrôle déontologique des dossiers des agents :**

Mr Couderc nous informe de la mise en place du contrôle déontologique du dossier des agents de la DRFIP du Doubs.

#### **Ce contrôle consisterait :**

- en **un contrôle formel des obligations déclaratives et du paiement des impôts** des agents du Doubs par les collègues du Service des RH
- en **un contrôle sur pièces des dossiers fiscaux des agents sur une base quinquennale** ( 20% des agents chaque année).
- 

**Pour FO DGFIP**, la mise en place de telles mesures, même si elles rentrent dans le cadre de la déontologie du fonctionnaire **appelle à de grandes réserves** :

- **Quels personnels au service RH vont faire les dits contrôles ?**, Cet aspect n'est-il pas l'apanage des " techniciens " de services de contrôles habituels
- **Quels personnels seront chargés d'effectuer les contrôles sur pièces des dossiers des agents** : Cellules CSP, Chefs de service, service de directions ??

En effet, il s'avère très " délicat " pour certains services de vérifier les dossiers de leurs propres collègues. Comme il est fortement déconseillé que ces mêmes contrôles soient confiés à des agents inexpérimentés en matière d'impôts sur le revenu.

Ce qui a été parfois le cas par le passé, ne sera plus accepté par FO DGFIP.

Les représentants FO DGFIP au CTL du Doubs

François Château Sylvie Bouverot, Patrick Ravache, Pascal Louis-Tisserand